Le CESE a adopté sa résolution portant contribution aux assises des Outre-Mer

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 26/03/2018

Saisine liée : CONTRIBUTION AUX " ASSISES DES OUTRE-MER "

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Plénière du 28 mars

Résolution portant contribution du CESE aux assises des Outre-Mer porté par le Bureau du CESE, exposé des motifs porté par Joëlle Prévot-Madère et Jean-Etienne Antoinette.

Télécharger la résolution

Le président de la République a souhaité engager des Assises des Outre-mer afin de permettre au plus grand nombre de citoyen.ne.s de prendre la parole, de participer à la définition de projets pour chaque territoire, ainsi qu'au choix des priorités qui orienteront les contrats de convergence prévus par la loi de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer du 28 février 2017.

Le CESE est pleinement engagé dans les Assises des Outre-mer. Lors de son discours aux parlementaires ultramarins, le 6 juillet 2017, qui annonçait la tenue des Assises, la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, a tenu à associer le CESE à cette concertation nationale. C'est sur ce fondement que le Bureau du CESE a confié à la délégation à l'Outre-mer la préparation d'une résolution présentée au nom de l'assemblée.

Cette résolution portant contribution aux Assises marque la volonté du CESE d'être présent et de porter la voix essentielle de la société civile. Chaque formation de travail du Conseil a apporté sa contribution dans les domaines de compétences qui lui sont propres et rappelé les préconisations formulées dans ses travaux récents.
L'avis "Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle Outre-mer" avait notamment largement contribué à l'élaboration de la loi.

vote : 159 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

© - copyright CESE - Novembre 2026